

**PORTANT TARIFICATION DES CERTIFICATIONS AU SCLV
DCL - TOEFL - TOIEC - CLES – TestDaF et onDaF - CELPE BRAS -**

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu le Code de l'éducation,

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne, adoptés par délibération du 7 octobre 2016 ;

Vu la délibération n° 2017-01-06-01 du conseil d'administration de l'Université Clermont Auvergne du 6 janvier 2017 donnant délégation au président, pour déterminer les tarifs, à l'exception des tarifs de diplômes universitaires et des droits Culture et Sport,

ARRETE

de fixer le montant des droits d'inscription aux certifications suivantes au Centre de certifications du SCLV :

- Diplôme de Compétences en Langue (DCL) - tarif unique quel que soit le niveau ou la langue : 100 €
- Le test TOEFL - tarif unique : 245 \$
- Le test TOIEC - tarif unique : 60 €
- Le CLES - tarif unique pour les stagiaires de Formation Continue et les candidats non-inscrits à l'UCA : 60 €
- Le Test Deutsch als Fremdsprache – 175 € et le test d'évaluation en ligne onDaF – 15 €
- Le Certificat d'Aptitude en Portugais du Brésil (CELPE BRAS)

Etudiant de l'université	45 €
Autre public	90 €

Fait à Clermont-Ferrand, le 19 mai 2017

Le Président de l'Université Clermont Auvergne


Mathias BERNARD

- Transmis au contrôle de légalité le 19/05/17

- Publié le 19/05/17

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.